

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.91 Vœu relatif à la mise en cohérence du système de subvention aux associations.

Le Conseil de Paris,

Considérant les actions mises en place par la Mairie de Paris en faveur de l'insertion par l'emploi ;

Considérant les différents partenariats créés entre la Ville de Paris et les acteurs de l'emploi ;

Considérant que le soutien à l'accompagnement vers l'emploi décidé par la Ville représentait 32.4 million missions d'euros pour l'année 2016, dont 50% sont centrés sur l'accompagnement socio-professionnel ;

Considérant que le soutien de la collectivité parisienne en matière d'accompagnement vers l'emploi s'opère par les marchés publics (40%) par subventions (39%) et enfin par des financements dédiés aux SIAE ;

Considérant le rapport de l'Inspection générale réalisé en octobre 2018 sur « l'évaluation de l'action des structures d'accompagnement vers l'emploi » engagées dans un partenariat avec la collectivité parisienne ;

Considérant les conclusions du dit rapport qui précise que : « les conventions avec le tissu associatif sont très hétérogènes du point de vue de l'évaluation, allant de l'absence d'objectif jusqu'à leur formalisation assortie d'outils de restitution », remarque qui vaut pour « tous les types de partenariats » ;

Considérant que la fonction d'évaluation est dans l'ensemble peu identifiée, et semble cloisonnée et insuffisamment mise en œuvre ;

Considérant que l'évaluation pourrait consister en une analyse fine de l'écart entre les objectifs initiaux du projet associatif en terme de publics, activités et résultats, et le réalisé ;

Considérant que pour toute action menée en faveur de l'insertion ou de l'emploi, la notion d'évaluation doit se distinguer des fonctions de coordination et de suivi ;

Considérant que le développement d'outils d'évaluation qualitative (questionnaires de satisfaction, démarches contrôle qualité, bilan par participant) permet aux dispositifs d'être plus performants, et de répondre au mieux aux besoins des interlocuteurs ;

Considérant qu'une évaluation plus fine et cohérente des structures aidées permettrait à la Ville de mieux suivre les impacts des actions financées et d'ajuster sa politique sur l'emploi ;

Considérant les Comités de concertation du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi qui se tiennent régulièrement et qui permettent de travailler avec les acteur.trice.s institutionnel.le.s et associatif.tive.s dans un objectif de concertation, d'application de recommandations éventuelles et d'approfondissement du travail lié à l'évaluation ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Danièle Premel, et des élu.e.s du Groupe communiste-front de Gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que les recommandations de l'Inspection générale inscrites dans le rapport sur les structures d'accompagnement vers l'emploi soient prises en compte ;